

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 (2021-2026)
de Mmes et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Véronique Grady (PLR), Sonja Gerber (PS),
Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG)
demandant d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier
autour de la cathédrale**

En séance du 17 septembre 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 151 de Mmes et MM. J.-P. Wolhauser, V. Grady, S. Gerber, I. Sob et C. Wicky Collaud lui demandant d'étudier la possibilité de dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale.

Résumé du postulat

La première étape de la requalification du quartier du Bourg touche à sa fin. L'objectif de valoriser le berceau de la cité des Zaehringen et de retrouver la qualité d'origine des espaces publics du centre historique du Bourg sera atteint. Mais, comment attirer davantage la population pour qu'elle "reprenne possession" des lieux? Les postulants demandent donc au Conseil communal d'étudier les opportunités visant à dynamiser l'espace piétonnier autour de la cathédrale.

Le postulat demande également que l'exécutif sonde les principales personnes concernées afin de connaître la pertinence d'agrandir la surface du marché du samedi et faciliter son accessibilité en profitant des nouveaux aménagements. Il s'agit de valoriser cette partie historique de la ville et son nouvel écrin, à l'image d'autres villes comme Fribourg-en-Brisgau, où le marché est situé autour de la cathédrale.

Réponse du Conseil communal

1. Contexte

Le Conseil communal remercie les auteur·e·s du postulat pour leur intérêt marqué envers le quartier du Bourg, berceau historique de la Ville, récemment requalifié dans le cadre d'un ambitieux projet d'aménagement urbain.

Comme cela a été rappelé lors de l'inauguration du 5 juillet 2025, "redonner du lustre au quartier du Bourg" a été un objectif central du projet, en visant à créer un espace propice à la flânerie, aux rencontres et à la vie de quartier. Aujourd'hui, à l'aube de l'achèvement du chantier, il s'agit en effet de saisir les opportunités pour permettre à la population de se réapproprier cet espace et d'y insuffler une dynamique durable.

Le postulat soulève deux interrogations principales:

1. Quelles sont les initiatives mises en œuvre ou envisagées pour permettre à la population de reprendre possession des lieux?
2. Une extension du marché du samedi matin dans l'espace requalifié est-elle possible?

Le Conseil communal souhaite, par la présente, exposer les différentes démarches publiques, privées et collaboratives entreprises ou en cours, qui répondent à ces préoccupations.

2. Développement: les opportunités

En s'appuyant sur sa stratégie de marketing urbain, le Conseil communal a identifié diverses opportunités pour dynamiser l'espace piétonnier autour de la Cathédrale, en s'appuyant à la fois sur des initiatives propres à la Ville, sur des collaborations avec des partenaires institutionnels, ainsi que sur des initiatives issues de la société civile et du tissu local.

2.1. Les initiatives de la Ville de Fribourg

Dans une volonté claire de montrer l'exemple et d'initier une dynamique positive, la Ville a organisé l'inauguration du Bourg le 5 juillet 2025. Cet événement a constitué une première opportunité concrète de valorisation de l'espace requalifié. Conçue comme une journée festive et inclusive, cette inauguration a permis de remercier la population pour sa patience pendant les travaux, de redonner vie à ce quartier emblématique et de mettre en lumière les nombreuses possibilités d'animation qu'offre désormais cette zone piétonne.

D'autres actions portées par la Ville s'inscrivent dans cette logique de réappropriation. Des efforts ont notamment été entrepris pour renforcer l'attractivité visuelle et sensorielle de l'espace, à travers l'installation lumineuse prévue sur la place Sainte-Catherine dans le cadre de NOVA – les rendez-vous de l'hiver 2025 d'une part - d'ores et déjà prévu pour 2026 - ainsi que les illuminations d'hiver, qui accordent une attention particulière au Bourg depuis 2024 d'autre part. De plus, l'extension du marché lors des futures Saint-Nicolas dans le Bourg permettra de renforcer la présence festive dans le quartier lors d'un événement central pour la Ville. Citons encore l'organisation des Swiss Cheese Awards du 6 au 11 octobre 2026, dont le marché du fromage et du terroir prendra place dans le Bourg les 10 et 11 octobre 2026, plus précisément sur la place des Ormeaux, la place de la Grenette et le long de la cathédrale.

Enfin, une réflexion est actuellement en cours concernant l'extension du marché hebdomadaire du samedi matin dans cette zone, en collaboration avec les acteurs concernés, avec une perspective d'aboutissement en 2026.

2.2 Les collaborations

En complément de ses propres actions, le Conseil communal a mis en place plusieurs collaborations fructueuses avec des partenaires institutionnels et culturels.

L'installation d'une antenne de l'Office du tourisme dans le Bourg, dès le 3 juillet 2025, marque un signal fort en faveur de la centralité du quartier dans l'accueil et la valorisation du patrimoine fribourgeois. Par ailleurs, les "Apéritivo du Bourg", organisés durant l'été par l'Office du tourisme en partenariat avec la Ville dans le cadre de "Fribourg, ville créative de gastronomie", ont permis de renforcer l'attractivité du quartier en mêlant restaurateurs-trices, animations et convivialité. Enfin, l'exposition "Mémoire du Bourg", accueillie dans l'Ancienne Poste, soutenue par la Ville et portée par

le Canton, constitue une initiative exemplaire pour faire dialoguer histoire, culture et espace public, tout en consolidant l'identité du lieu. En ce qui concerne l'Ancienne Poste du Bourg, le Conseil communal réitère son souhait de voir s'y développer des activités. Dans la mesure où la Ville n'est toutefois pas propriétaire des lieux, son utilisation dépend de la volonté du Conseil d'Etat.

Ces collaborations témoignent de la volonté du Conseil communal de favoriser une approche inclusive et partenariale pour faire vivre durablement ce quartier emblématique.

2.3 Les initiatives privées

La requalification du Bourg a également suscité un intérêt de la part des acteurs privés, qui se sont rapidement approprié l'espace pour y organiser diverses activités. Dans ce cadre, le nouveau règlement de police entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, avec ses nombreuses facilitations comme l'exemption de taxes et la mise à disposition de la vaisselle réutilisable, est un levier d'activation que les acteurs et actrices locaux commencent à utiliser.

Ainsi, le marché aux puces de la place du Petit-Saint-Jean a été temporairement déplacé le long de la Cathédrale, démontrant la souplesse et la polyvalence du nouvel aménagement. D'autres événements culturels et conviviaux ont vu le jour, tels que le mini festival du film italien, organisé à la fin du mois d'août 2025 et qui devrait être reconduit en 2026 en partenariat avec les Apéritivo du Bourg, qui a permis d'allier gastronomie, cinéma et convivialité dans un cadre historique. De même, l'événement "Rayon deux soleils", organisé le 31 août par les établissements "Chez Ginette" et "Au Chasseur" sur le Bletz, illustre bien la volonté du tissu local à investir les lieux et à participer activement à leur animation.

3. Position du Conseil communal

De nombreuses actions concrètes ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours de développement ou à l'étude. Le Conseil communal considère que l'émulation souhaitée par les postulants est d'ores et déjà en marche et continuera à se renforcer.

La Ville a démontré son engagement à jouer un rôle de facilitateur et de moteur, tout en laissant la place à des initiatives émanant des acteurs locaux et privés, afin de garantir une appropriation collective, organique et durable du Bourg.

La réflexion autour de l'extension du marché du samedi se poursuit en concertation avec les partenaires concernés. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de dynamisation de l'espace, avec une échéance visée en 2026.

En ce sens, les demandes formulées dans le postulat trouvent leur réponse dans les démarches entreprises.

Le postulat n° 151 est ainsi liquidé.